

Séméac, le 18 décembre 2025

MOTION

Le Conseil d'Administration de l'AMF65,

Considérant la nouvelle crise sanitaire majeure que constitue la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC), qui frappe durement l'agriculture occitane et tout particulièrement les filières d'élevage,

Considérant l'évolution rapide et préoccupante de la situation sanitaire, marquée notamment par la détection de 3 nouveaux foyers dans le département de la Haute-Garonne, l'Aude et les Pyrénées-Orientales, et par le classement de plusieurs communes des Hautes-Pyrénées en zone réglementée.

Considérant l'angoisse croissante qui saisit les éleveurs à mesure que les foyers de contamination se rapprochent et s'étendent, et la détresse profonde des femmes et des hommes confrontés à une menace directe sur leur outil de travail, leur troupeau, leur équilibre familial et leur avenir professionnel,

Considérant que les maires, élus de proximité, sont quotidiennement aux côtés des agriculteurs de leur commune, partagent leurs inquiétudes, leur apportent leur soutien moral et institutionnel, et que nombre d'entre eux sont eux-mêmes issus du monde agricole ou anciens exploitants,

Considérant l'extrême traumatisme humain, familial et économique que constitue l'abattage d'un troupeau pour un éleveur et ses proches,

Considérant que la médiatisation des opérations d'abattage suscite une émotion très forte tant dans le monde agricole que dans l'ensemble de la population, et que cette situation ne saurait durablement être socialement ni politiquement tenable,

Appelle les professionnels de la filière, les services vétérinaires et les autorités sanitaires de l'État à définir et mettre en œuvre la doctrine la plus adaptée afin de gérer cette crise sanitaire qui s'amplifie, dans un souci constant d'efficacité, de proportionnalité et d'humanité,

Insiste sur la nécessité impérative d'une co-construction des solutions avec les acteurs locaux, les organisations professionnelles agricoles et les collectivités, afin que les décisions prises tiennent pleinement compte des réalités de terrain, des spécificités locales et de la détresse vécue par les éleveurs concernés,



Partage pleinement la demande unanime exprimée par les acteurs Haut-Pyrénéens, validée par les services de l'Etat, qui consiste à vacciner rapidement et massivement l'ensemble des bovins des Hautes-Pyrénées (environ 90 000 têtes).

Alerte sur la montée de craintes injustifiées chez les consommateurs et demande une communication publique claire, pédagogique et rassurante, rappelant l'absence totale de justification sanitaire à un renoncement à la consommation de produits laitiers ou carnés,

Souligne que l'agriculture des Hautes-Pyrénées repose sur des structures d'exploitation majoritairement familiales, souvent fragilisées par les caractéristiques naturelles de leur territoire, et qui nécessitent des politiques publiques d'accompagnement pleinement adaptées à ces réalités locales,

Alerte à ce titre sur la vulnérabilité particulière de cette agriculture face à une concurrence internationale accrue et demande en conséquence que les dispositifs d'aide, d'indemnisation et d'accompagnement soient ajustés aux réalités du territoire.

Affirme enfin la solidarité pleine et entière des maires des Hautes-Pyrénées envers les éleveurs et leurs familles, leur reconnaissance pour leur engagement et leur résilience, et leur détermination collective à défendre une agriculture vivante, respectée, humaine et durable face à cette crise sanitaire sans précédent.

Motion adoptée le 18 décembre 2025



Viviane ARTIGALAS
Présidente